



Kerb™ SC Herbicide

GROUP	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

KERB SC HERBICIDE IS A SELECTIVE HERBICIDE FOR CONTROL OF WEEDS IN ALFALFA, TREFOIL, ORNAMENTALS, STRAWBERRIES, APPLES, PEARS, LOWBUSH BLUBERRIES, LETTUCE AND ESTABLISHED PASTURES.

AGRICULTURAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: Propyzamide 400 g/L
Suspension

Contains 1,2-Benzisothiazoline-3-one at 0.02% as a preservative
OR

Contains 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0011%, 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.000005%
as preservatives

REGISTRATION NO.: 30264 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 1.1 L - bulk

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

Avoid breathing dust and spray mist. Do not take internally. Wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, chemical-resistant footwear plus socks during mixing, loading and application. In addition, wear a chemical-resistant apron when cleaning equipment, mixing or loading.

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 24 hours.

It is recommended that this product not be applied in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only handlers wearing personal protective equipment may be in the area during application.

When applying to more than 75 hectares per day (420 L of product or 168 kg active ingredient), workers must use closed mixing and loading equipment and a closed cab tractor for application. A closed cab is a chemical resistant barrier that completely surrounds the occupant of the cab and prevents contact with the pesticide or treated surfaces outside the cab.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient. Treat symptomatically.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

- TOXIC to non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.
- DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuarine/marine habitats.
- DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.
- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.
- Avoid application when heavy rain is forecast.
- Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.
- This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms.

STORAGE

Do not store near feed or food stuffs, or fertilizer. Keep from freezing.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

Kerb SC Herbicide is a selective herbicide used to control quackgrass, certain other perennial grasses such as orchardgrass and timothy, and most annual grasses, including wild oats and volunteer wheat. Kerb SC Herbicide also controls chickweed. Dandelion, thistles and other members of the Compositae family are not controlled by Kerb SC Herbicide.

Kerb SC Herbicide is readily absorbed by plants through the root system, translocated upward and distributed into the entire plant. The degree of translocation from leaf absorption is negligible. It can be applied pre-plant incorporated on certain crops, pre-emergence and post-emergence to weeds and all crops. Post-emergence applications to weeds will not control weeds by foliar uptake, but rather by soil uptake once the product moves into the soil.

GENERAL USE PRECAUTIONS

- Effect on soil type: Kerb SC Herbicide is ineffective and not recommended for application pre-emergence to weeds on highly organic peat or muck soils.
- Grazing Restriction: Do not harvest or graze within 90 days after application of 4 L of Kerb SC Herbicide per hectare or for 60 days after rates of less than 4 L per hectare.
- Caution: Do not use on pastures that contain high proportions of timothy, crested wheat grass or meadow Fescue, as severe stand reduction will occur.
- DO NOT apply using aerial application equipment.
- Reduce dosage accordingly for band treatment.

Rotational crops

Observe a plantback interval of 30 days for leafy vegetables (except Brassica vegetables), 90 days for root and tuber vegetables and 360 days for all other crops.

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Tank Mixtures

For information on tank mixing with any additive, pesticide or fertilizer not specifically recommended on this label, consult Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or www.corteva.ca. The user assumes all risks and liability in connection with the use of tank mixes that do not appear on this label or that are not specifically recommended by Corteva Agriscience Canada Company.

DIRECTIONS FOR USE

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE.

When applying to more than 75 hectares per day (420 L of product or 168 kg active ingredient), workers must use closed mixing and loading equipment and a closed cab tractor for application. A closed cab is a chemical resistant barrier that completely surrounds the occupant of the cab and prevents contact with the pesticide or treated surfaces outside the cab.

Mixing Instructions

Mix Kerb SC Herbicide in water and apply uniformly with a standard low pressure herbicide sprayer with flat fan nozzles at 300-500 litres of water per hectare.

Methods of Application

Kerb SC Herbicide can be either fall or spring applied depending upon the crop involved.

A) Fall application (Alfalfa, Trefoil)

Kerb SC Herbicide should be applied in the fall from late September to early November. Exact timing depends on soil temperature and ground freezing. Best results are obtained when soil temperature is low but above freezing and soil moisture is high. Surface applications are most effective if followed by rain in a day or two or a light overhead irrigation (1.25 to 2.50 cm). Kerb SC Herbicide acts through root absorption.

Established Pastures: To control foxtail barley (*Hordeum jubatum*) in established grass pastures, or grass/legume (alfalfa, trefoil) pastures, apply Kerb SC Herbicide in late fall prior to freeze-up. On brown, dark brown, or gray wooded soils use 1.1 L of Kerb SC Herbicide per hectare. On thin black or black soils use 1.4 L of Kerb SC Herbicide per hectare. Some of the less tolerant pasture grass species, (e.g. tall fescue, creeping red fescue) may experience a 10-15% reduction as a result of the treatment.

B) Spring Application

(Seed Alfalfa): Kerb SC Herbicide can be applied in the spring as a surface spray to control annual grasses, including wild oats. For optimum control the soil temperature should be cool. If soil temperature is high and moisture content low a light incorporation is recommended.

CROP RECOMMENDATIONS

ALFALFA, TREFOIL (in first year and established plantings)

To Control:	Kerb SC Herbicide Per hectare*	Timing
Annual grasses, Volunteer grain, Wild Oats	2.2 L	Fall (Spring-Seed Alfalfa)
Quackgrass, orchardgrass, timothy, chickweed	2.8- 4 L	Fall

*Note: Do not use more than 2.8 L per hectare in Spring Application.)

Dodder Control in Alfalfa and Trefoil grown for seed

4 L of Kerb SC Herbicide per hectare. Apply in the fall (late September to early November) or early spring (early April to early May); spring application will be effective ONLY if low temperatures prevail and moisture is available following application. Spot treatment of Dodder may be necessary as complete control of Dodder is not achieved with Kerb SC Herbicide.

ORNAMENTALS (Established)

Iris, peony, ground covers (except *Vinca minor*) and any coniferous trees and shrubs which are tolerant of Kerb SC Herbicide. To control quackgrass, most annual grasses and chickweed in established plantings, apply Kerb SC Herbicide in the fall at the rate 37 mL per 100 square metres. DO NOT USE Kerb SC Herbicide ON OR PERMIT TREATED AREAS TO DRAIN ONTO TURF GRASSES (EXCEPT FOR REMOVAL).

ORNAMENTAL NURSERY STOCK, CONTAINER GROWN (British Columbia only)

To control annual grasses and chickweed during the winter and spring in a sawdust: peat (3:1) medium for container grown coniferous trees and shrubs, apply Kerb SC Herbicide at a rate of 37 mL per 100 square metres in November to February. Do not apply to stock that has been transplanted less than six months.

STRAWBERRIES (Maritimes and British Columbia only)

To control annual grasses and chickweed, apply Kerb SC Herbicide from late September to early November at a rate of 2.8 L per hectare. Best results are obtained when soil temperatures are low but above freezing and when soil moisture is high.

APPLES AND PEARS

To control quackgrass and annual grasses apply Kerb SC Herbicide from late September to early November at a rate of 5.6 L of product per hectare or 56 mL per 100 square metres. Use only under trees established for at least one year. Best results are obtained when soil temperatures are low but above freezing and when soil moisture is high.

LOWBUSH BLUEBERRIES

To control perennial grasses including quackgrass and annual grasses, apply Kerb SC Herbicide from late September to early November at rates of 4.1 -5.6 L of product per hectare. Best results are obtained when soil temperatures are low but above freezing and when soil moisture is high.

Note: Do not apply Kerb SC Herbicide to the above crops until all the fruits have been harvested.

LETTUCE (Direct seeded or transplanted)

To control germinating annual grasses and some broadleaf weeds, apply Kerb SC Herbicide once a year at 2.75 L of product per hectare. For direct seeded lettuce apply either as preplant incorporation, preemergent or postemergent with a pre-harvest interval of 55 days. For transplanted lettuce apply Kerb SC Herbicide 7-10 days post-transplant.

Note: Do not replant lettuce in the Kerb SC Herbicide treated field in the same year as significant residues may result.

BUFFER ZONES TO PROTECT NON-TARGET SENSITIVE TERRESTRIAL HABITATS

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of non-target sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

Buffer Zone Table

Method of Application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:
		Terrestrial habitat
Field sprayer*	Established grass pastures, established grass/legume (alfalfa, trefoil) pastures, alfalfa grown for seed, trefoil grown for seed, strawberries, lettuce, established ornamentals	5
	Lowbush blueberries, apples, pears	10

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 30%.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Kerb SC Herbicide is a Group 3 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Kerb SC Herbicide and other Group 3 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Kerb SC Herbicide or other Group 3 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at www.corteva.ca.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in any way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

020921

Label Code: CN-30264-006-E

Replaces: CN-30264-005-E

Specimen Notes:
Legal Entity change from DAS to Corteva

(Container)



Kerb™ SC Herbicide

GRUPE	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

L'HERBICIDE KERB SC EST UN HERBICIDE SÉLECTIF POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE LUZERNE, DE TRÉFLE, DE PLANTES ORNEMENTALES, DE FRAISES, DE POMMES, DE POIRES, DE BLEUTS NAINS, DE LAITUES ET DANS LES PÂTURAGES ÉTABLIS.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Propyzamide 400 g/L
Suspension

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation
OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000005% comme agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 30264 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT A L'AIDE D'UN EQUIPEMENT DE PULVERISATION AERIENNE

Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes au cours du mélange, du chargement et de l'application. De plus, porter un tablier résistant aux produits chimiques au cours du nettoyage de l'équipement, du mélange et du chargement.

Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 24 heures ne soit écoulé.

Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les préposés à la manipulation du produit portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés dans la zone pendant le traitement.

Pour appliquer sur plus de 75 hectares par jour (420 L de produit ou 168 kg d'ingrédient actif), les préposés doivent utiliser un système de mélange et de chargement fermé et un tracteur avec cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée forme une barrière contre les produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et empêche tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides) ou les habitats estuariens et marins.

- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple les sols sableux) ou les endroits où la nappe phréatique est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit lorsqu' on prévoit des précipitations abondantes.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près des aliments pour animaux, des denrées alimentaires ou des fertilisants.
Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Kerb™ SC Herbicide

GRUPE	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

L'HERBICIDE KERB SC EST UN HERBICIDE SÉLECTIF POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE LUZERNE, DE TRÈFLE, DE PLANTES ORNEMENTALES, DE FRAISES, DE POMMES, DE POIRES, DE BLEUTS NAINS, DE LAITUES ET DANS LES PÂTURAGES ÉTABLIS.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Propyzamide 400 g/L

Suspension

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000005% comme agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 30264 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT A L'AIDE D'UN EQUIPEMENT DE PULVERISATION AERIENNE

Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes au cours du mélange, du chargement et de l'application. De plus, porter un tablier résistant aux produits chimiques au cours du nettoyage de l'équipement, du mélange et du chargement.

Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 24 heures ne soit écoulé.

Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les préposés à la manipulation du produit portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés dans la zone pendant le traitement.

Pour appliquer sur plus de 75 hectares par jour (420 L de produit ou 168 kg d'ingrédient actif), les préposés doivent utiliser un système de mélange et de chargement fermé et un tracteur avec cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée forme une barrière contre les produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et empêche tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides) ou les habitats estuariens et marins.

- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple les sols sableux) ou les endroits où la nappe phréatique est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près des aliments pour animaux, des denrées alimentaires ou des fertilisants. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Kerb SC est un herbicide sélectif servant à supprimer le chiendent commun, certaines autres graminées vivaces comme le dactyle pelotonné et la fléole des prés, ainsi que la plupart des graminées annuelles, y compris la folle avoine et le blé spontané. L'herbicide Kerb SC supprime également la stellaire moyenne. L'herbicide Kerb SC ne supprime pas le pissenlit, les chardons et autres membres de la famille des Compositae.

L'herbicide Kerb SC est facilement absorbé par les plantes par les racines, et migre vers le haut pour être distribué dans toute la plante. Le degré de translocation par absorption par les feuilles est négligeable. On peut l'appliquer par incorporation avant la plantation sur certaines cultures, en préémergence et postémergence sur les mauvaises herbes et toutes les cultures. Les applications en postémergence sur les mauvaises herbes n'agissent pas par absorption foliaire mais plutôt par absorption par le sol une fois que le produit se déplace dans le sol.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Effet sur type de sol : L'herbicide Kerb SC n'est pas efficace et n'est pas recommandé pour l'application en préémergence sur les mauvaises herbes sur des terres tourbeuses ou noires hautement organiques.
- Restriction sur le plan du pâturage : Ne pas récolter ou paître dans les 90 jours suivant l'application de 4 L d'herbicide Kerb SC par hectare ou pour 60 jours suivant des dosages de moins de 4 L par hectare.
- Mise en garde : Ne pas utiliser sur des pâturages contenant de fortes proportions de fléole des prés, d'agropyre à crête ou de fétuque des prés sinon une réduction apparente de la population pourrait survenir.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
- Diminuer le dosage en conséquence pour le traitement par bandes.

Rotation des cultures

Observer un délai avant la plantation de 30 jours dans le cas des légumes-feuilles (sauf ceux du genre *Brassica*), de 90 jours dans le cas des légumes-racines et des légumes-tubercules et de 360 jours pour toutes les autres cultures.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Mélanges en réservoir

Pour plus d'informations sur le mélange en réservoir avec tout additif, pesticide ou engrais qui ne sont pas spécifiquement recommandés sur cette étiquette, consulter Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca. L'utilisateur assume tous les risques et responsabilités en lien avec l'utilisation de mélanges en cuve qui ne figurent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par Dow AgroSciences Canada Inc.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Pour appliquer sur plus de 75 hectares par jour (420 L de produit ou 168 kg d'ingrédient actif), les préposés doivent utiliser un système de mélange et de chargement fermé et un tracteur avec cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée forme une barrière contre les produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et empêche tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Instructions pour le mélange

Mélanger l'herbicide Kerb SC dans l'eau et appliquer uniformément au moyen d'un pulvérisateur à faible pression standard avec buses à jet plat à raison de 300-500 litres d'eau par hectare.

Méthodes d'application

L'herbicide Kerb SC peut être appliqué à l'automne ou au printemps selon la culture à protéger.

A) Application à l'automne (luzerne, trèfle)

À l'automne, appliquer l'herbicide Kerb SC de la fin septembre au début novembre. Une application en temps opportun dépend de la température du sol et de la gelée du sol. Les résultats sont meilleurs si la température du sol est basse mais au-dessus du point de congélation et que l'humidité du sol est élevée. Les applications en surface sont plus efficaces si elles sont suivies de la pluie un jour ou deux plus tard ou par un arrosage en hauteur léger (de 1,25 à 2,50 cm). L'herbicide Kerb SC agit par absorption par les racines.

Pâturages établis : Pour contrôler l'orge agréable (*Hordeum jubatum*) dans les pâturages de graminées établis, ou dans les pâturages de graminées/légumineuses (luzerne, trèfle), appliquer l'herbicide Kerb SC tard à l'automne avant le gel. Sur les sols bruns, bruns foncés ou boisés gris, utiliser 1,1 L d'herbicide Kerb SC par hectare. Sur les sols noirs minces ou les sols noirs, utiliser 1,4 L d'herbicide Kerb SC par hectare. Certaines des graminées moins tolérantes, (p.ex. la fétuque élevée et la fétuque rouge traçante) peuvent subir une réduction de 10 à 15 % suite au traitement.

B) Application au printemps

(Luzerne graine) : L'herbicide Kerb SC peut être appliqué au printemps comme pulvérisation de surface pour la suppression des graminées annuelles, y compris la folle avoine. Pour une suppression optimale, la température du sol doit être douce. Si la température du sol est élevée et que l'humidité est basse, une incorporation légère est recommandée.

RECOMMANDATIONS VIS-À-VIS LES CULTURES

LUZERNE, TRÈFLE (première année et plantations établies)

Pour supprimer :	Herbicide Kerb SC par hectare*	Période d'application
graminées annuelles, semences vagabondes, folle avoine	2,2 L	automne (printemps-luzerne graine)
chiendent commun, dactyle pelotonné, fléole des prés, stellaire moyenne	2,8- 4 L	automne

*Note : Ne pas utiliser plus de 2,8 L par hectare au printemps.

Suppression de la cuscute dans les cultures de luzerne et de trèfle (pour la production de semences) : 4 L d'herbicide Kerb SC par hectare. Appliquer tard à l'automne (fin septembre à début novembre) ou tôt au printemps (début avril à début mai); l'application au printemps sera efficace SEULEMENT si les températures sont basses et qu'il y a humidité suite à l'application. Un traitement localisé de cuscute peut être nécessaire car une suppression complète de la cuscute ne peut être effectuée avec l'herbicide Kerb SC.

PLANTES ORNEMENTALES (établies)

Iris, pivoine des jardins, plantes de couverture (sauf la pervenche mineure) et tout conifère et arbuste tolérant l'herbicide Kerb SC. Pour supprimer le chiendent commun, la plupart des graminées annuelles et la stellaire moyenne dans les plantations établies, appliquer l'herbicide Kerb SC à l'automne au taux de 37 mL par 100 m². NE PAS UTILISER l'herbicide Kerb SC SUR LES HERBES À GAZON OU PERMETTRE LE RUISSELLEMENT, DES ZONES TRAITÉES AUX HERBES À GAZON (SAUF SI C'EST POUR ENLEVER).

SEMIS DE PÉPINIÈRES, CULTURE EN CONTENEURS (Colombie-Britannique seulement)

Pour supprimer les graminées annuelles et la stellaire moyenne en hiver et au printemps dans un médium sol:sciure de bois (3:1) pour les conifères et arbustes cultivés en conteneurs, appliquer l'herbicide Kerb SC à un taux de 37 mL par 100 m², de novembre à février. Ne pas appliquer sur des populations ayant été transplantées moins de six mois.

FRAISES (Maritimes et Colombie-Britannique seulement)

Pour supprimer les graminées annuelles et la stellaire moyenne, appliquer l'herbicide Kerb SC de la fin septembre au début novembre à un taux de 2,8 L par hectare. Les résultats sont meilleurs si la température du sol est basse mais au-dessus du point de congélation et que l'humidité du sol est élevée.

POMMES ET POIRES

Pour supprimer le chiendent commun et les graminées annuelles, appliquer l'herbicide Kerb SC de la fin septembre au début novembre à un taux de 5,6 L par hectare ou 56 mL par 100 m². N'utiliser que sous des arbres établis depuis au moins un an. Les résultats sont meilleurs si la température du sol est basse mais au-dessus du point de congélation et que l'humidité du sol est élevée.

BLEUETS NAINS

Pour supprimer les graminées vivaces, y compris le chiendent commun et les graminées annuelles, appliquer l'herbicide Kerb SC de la fin septembre au début novembre à des taux de 4,1 -5,6 L par hectare. Les résultats sont meilleurs si la température du sol est basse mais au-dessus du point de congélation et que l'humidité du sol est élevée.

Note : Ne pas appliquer l'herbicide Kerb SC sur les cultures ci-dessus avant que tous les fruits n'aient été récoltés.

LAITUE (semée en direct ou transplantée)

Pour supprimer les graminées annuelles en germination et certaines mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Kerb SC une fois par année à un taux de 2,75 L de produit par hectare. Pour la laitue semée en direct, appliquer en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée avec un intervalle pré-récolte de 55 jours. Pour la laitue transplantée, appliquer l'herbicide Kerb SC de 7 à 10 jours après la transplantation.

Note : Ne pas transplanter la laitue dans le champ traité à l'herbicide Kerb SC la même année sinon des résidus importants peuvent survenir.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES SENSIBLES NON VISÉS

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles non visés (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :
		habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Pâturages de graminées établies, pâturages de graminées/légumineuses établies (luzerne, trèfle), luzerne cultivée pour les semences, trèfle cultivé pour les semences, fraises, laitue, plantes ornementales établies	5
	Bleuets nains, pommes, poires	10

• Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Kerb SC herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Kerb SC à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Kerb SC ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.